

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00058

Numéro SIREN : 435 059 142

Nom ou dénomination : A L'ECRIN FLORAL

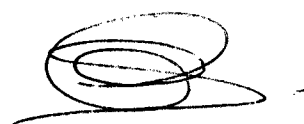
Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2023 sous le numéro de dépôt 373

SARL A L'ECRIN FLORAL

Résultats comptables

Du 01 avril 2021 au 31 mars 2022

Archivé conforme et sincère à
l'original -



BILAN

5005622 - SARL A L'ECRIN FLORAL

Du 01/04/2021 au 31/03/2022

ACTIF

	Valeur au 31/03/2022	Valeur au 31/03/2021	Valeur au	Variation N/N-1
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		-2	2	-99,34
Immobilisations financières	19 240	19 240		
Total actif immobilisé	19 240	19 238	2	0,01
Stocks et encours	41 772	39 818	1 954	4,91
Avances & acomptes versés				
Créances clients	14 147	20 733	-6 587	-31,77
Créances sociales				
Créances fiscales	1 162	332	830	250,06
Autres créances	496	-250	746	-298,47
Capital souscrit appelé - non versé				
Valeurs mobilières de placement	60 005	25 214	34 790	137,98
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	39 591	66 385	-26 794	-40,36
Charges constatées d'avance	406	198	208	105,05
Total actif circulant	157 579	152 431	5 148	3,38
Ch. à répartir sur plusieurs exe.				
Primes de remboursement empr.				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	176 819	171 670	5 149	3,00

PASSIF

Capital social	8 000	8 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Réserves/ report à nouveau/ écarts	119 806	123 502	-3 696	-2,99
Résultat de l'exercice	9 571	-3 696	13 267	-358,93
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total capitaux propres	137 377	127 806	9 571	7,49
Autres fonds propres				
Provisions				
Dettes financières	26 880	26 631	249	0,93
Avances & acomptes reçus				
Dettes fournisseurs	1 234	2 191	-957	-43,67
Dettes sociales	8 321	12 515	-4 194	-33,51
Dettes fiscales	3 007	2 526	481	19,02
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total dettes	39 442	43 864	-4 422	-10,08
Écarts conversion passif				
TOTAL PASSIF	176 819	171 670	5 149	3,00

cc

SARL A L'ECRIN FLORAL

SARL au capital de 8 000,00 euros

Siège social : 3 place de la Poste 19230 ARNAC POMPADOUR

RCS n°435059142- RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Chers associés,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 9 570,84 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 151 754,69 Euros hors taxes contre 128 853,64 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 22 901,05 Euros pour une variation de 17,77%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 152 780,28 Euros contre 148 451,47 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 4 328,81 Euros pour une variation de 2,92%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 143 326,07 Euros contre 152 278,17 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 8 952,10 Euros pour une variation de -5,88%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 663,51 Euros contre 622,03 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 41,48 Euros pour une variation de 6,67%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 546,88 Euros contre 608,10 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 61,22 Euros pour une variation de -10,07%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 0,00 Euros contre 183,40 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 183,40 Euros pour une variation de -100%.

Ce.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 0,00 Euros contre 66,95 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 66,95 Euros pour une variation de -100%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 15 804,85 Euros contre 20 815,49 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 5 010,64 Euros pour une variation de -24,07%.
- Les liquidités sont de 39 590,93 Euros contre 66 385,21 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -26 794,28 Euros pour une variation de -40,36%.
- Les valeurs mobilières de placement sont de 60 004,73 Euros contre 25 214,26 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 34 790,47 Euros.

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 81 947,87 Euros contre 66 241,16 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 15 706,71 Euros pour une variation de 23,71%.
- Les variations de stocks de marchandises sont de -1 803,99 Euros contre 13 217,39 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 15 021,38 Euros .
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 1 766,67 Euros contre 1 258,34 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 508,33 Euros pour une variation de 40,4%.
- Les variations de stocks de matières premières sont de -150,01 Euros contre -31,58 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 118,43 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 22 118,09 Euros contre 22 853,23 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 735,14 Euros pour une variation de -3,22%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 506,74 Euros contre 593,23 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 86,49 Euros pour une variation de -14,58%.
- Les salaires et traitements sont de 35 935,97 Euros contre 40 569,88 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 4 633,91 Euros pour une variation de -11,42%.
- Les charges sociales sont de 522,36 Euros contre 6 943,11 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 6 420,75 Euros pour une variation de -92,48%.
- Les autres charges sont de 2 482,37 Euros contre 633,41 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 848,96 Euros .
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 mars 2022 est de 9 570,84 Euros.
- L'effectif est de 2 salariés.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 9 570,84 Euros formant un résultat affectable de 9 570,84 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 9 570,84 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

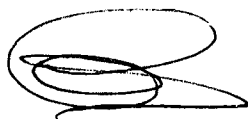
Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Gérance pour l'exercice écoulé.

Fait à Objat
Le 15/12/2022

La Gérance.

Madame CHASSAING CATHERINE



SARL A L'ECRIN FLORAL

SARL au capital de 8 000,00 euros

Siège social : 3 place de la Poste 19230 ARNAC POMPADOUR

RCS n°435059142- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2022

Le 15 décembre 2022, les associés de la société SARL A L'ECRIN FLORAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Objat à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame CHASSAING CATHERINE.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Madame CHASSAING CATHERINE, représentée par , propriétaire de 799,00 parts, représentant 1,00 voix, Gérante de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation des ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31/03/2022.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des fonctions de la Gérance.
- Fixation de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne

C.C.

se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 9 570,84 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 9 570,84 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 9 570,84 Euros ;
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 15/12/2022.

Signature de la Gérance :

Signature de la Gérance :

Madame CHASSAING CATHERINE

